

Duplicata

conforme à l'original

annexé à la 2^{me}

expédition

du recours

en grâce.

Lyon, le 11 mars, 1852.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Certificat

P.C

pour Monsieur Chanu, chef d'atelier tisseur



De soussigné Pierre Charnier, tisseur,
membre du conseil de prud'hommes de Lyon,
Déclare et certifie connaître depuis très long-temps
mon confrère Chanu pour un honnête et laborieux
artisan, ainsi réputé dans le quartier où j'exerce
spécialement mes fonctions depuis vingt années
consécutives, pendant le quel temps il ne m'est
jamais parvenu la moindre plainte contre le
susnommé, mais au contraire des éloges sur
l'habileté et la perfection de ses main-d'œuvre,
ainsi que sur ses bons procédés, soit envers les
M^{rs} fabricants pour les quels il travaille, soit
à l'égard des ouvriers de son atelier.

Et moi, j'affirme que la tendresse paternelle de

Monsieur Choenu, s'est étendue sur sa nièce
la vertueuse et habile ouvrière D^{lle} Joséphine
Esclon, élevée et dirigée par le marié Choenu,
depuis 1834, étant alors orpheline de père et mère
à l'âge de sept ans, laquelle travaille encore
en famille d'une bûcherie de susnommés.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat
pour rendre hommage à la vérité et valoir
ce que de droit. Lyon, ce jour et an que dessus.

Le prudhomme spécialement
chargé de la surveillance des ateliers
dans la circonscription habitée
par le marié Choenu.

Choenu



sur l'original

Noter le sceau du conseil de prudhommes apposé à côté
de la signature ci-dessus.